

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 24 mai 2016

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - DORSCHNER Adrien - PFISTER Monique - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude

Absente excusée : Mme SCHMITT Dominique (procuration à HUCKENDUBLER René)

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte-rendu du 18 avril 2016
- 2°) Contrats - fourniture électricité
- 3°) Aménagement Rebberg
- 4°) Fusion Communautés des Communes
- 5°) Aire de jeux
- 6°) Comptes administratifs et de gestion 2015 - CCAS
- 7°) Achat Bâtiments annexes Maison Suisse
- 8°) Location terrain Zone Artisanale
- 9°) Travaux peinture écoles
- 10°) Ancien véhicule des sapeurs-pompiers
- 11°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 avril 2016**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 18 avril 2016.

2°) **CONTRATS - FOURNITURE ELECTRICITE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, la commune est concernée par 2 sites, salle polyvalente et école maternelle, 2 bâtiments étant raccordés en Electricité « basse tension » de puissance > à 36 kVA. Les Conseillers prennent connaissance des offres faites par ES ENERGIES STRASBOURG pour alimenter en électricité les 2 bâtiments communaux et autorisent le Maire à signer les contrats proposés.

3°) **AMENAGEMENT REBBERG**

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude réalisée par le Cabinet LAMBERT, géomètre, pour l'aménagement des terrains acquis récemment au « Reberg », section 2 parcelle 11. Après en avoir discuté, les Conseillers approuvent l'aménagement de 3 terrains à construire d'une superficie de 9 a 44 chacun et autorisent le Maire à signer le PVA proposé et à faire les démarches nécessaires pour la viabilisation de ces terrains.

4°) **FUSION COMMUNAUTES DES COMMUNES**

Par courrier en date du 05 avril 2016, M. le Préfet a transmis au Maire l'arrêté fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de Communes issue de la fusion de la communauté de communes du pays de La Petite Pierre et de la Communauté de communes du pays de Hanau, arrêté pris ce même jour. Disposant de 75 jours pour se prononcer sur cet arrêté, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

5°) **AIRE DE JEUX**

Le Maire fait un rapport, suite à la réunion de la commission fleurissement – espaces verts réunie récemment. Une première tranche de l'aire de jeux, pour les enfants de 02 à 08 ans, sera aménagée près du terrain d'entraînement – rue du stade. Pour l'achat de l'équipement, une option a été faite sur un portique balançoire et un pack comprenant jeu à ressort – bascule et toboggan. Le Maire visitera encore les stands lors du congrès des Maires et est autorisé à valider la commande définitive.

6°) **COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015 – CCAS**

Les compétences du CCAS ayant été reprises par la commune et le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M. Yves DEININGER, Adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du CCAS de WIMMENAU.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du CCAS de la Commune de Wimmenau, présenté par M. TOUSSAINT, Trésorier.

7°) **ACHAT BATIMENTS - ANNEXES MAISON SUISSE**

L'Association de Protection du Patrimoine de WIMMENAU propose à la commune de racheter à l'euro symbolique les parcelles section 1 n° 256-277 et n° 76 d'une contenance de 5 a 52, ainsi que les bâtiments qui y sont implantés (moulin à huile et annexes). Le Conseil Municipal en prend connaissance et décide l'acquisition de cette parcelle. Le Maire ou l'un de ses Adjoints sont autorisés à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à cet achat. Les frais de Notaire sont pris en charge par la Commune.

8°) **LOCATION TERRAIN ZONE ARTISANALE**

Le Conseil Municipal décide de louer pour 12 mois (résiliable en cas de vente du terrain, situé en zone artisanale) le terrain cadastré section A parcelle 515 d'une contenance de 60 a 73 au lieudit «Schoenfeld » pour le prix de 0.53 €/are fixé par délibération du 17 décembre 2012, à JLO Equipresta, représentée par M. Jean-Louis OSSWALD de WIMMENAU, selon sa demande du 17 mai.

9°) **TRAVAUX PEINTURE ECOLES**

Le Conseil Municipal confie les travaux de peinture des 2 salles de classes et du couloir de l'école maternelle, ainsi que du couloir de l'école primaire à l'entreprise de peinture SARL PEINTURE HARRER de WIMMENAU.

10°) **ANCIEN VEHICULE DES SAPEURS-POMPIERS**

Le Conseil Municipal, vu la demande émise par l'U.M.P.S. 67, association de secouristes à vocation d'assurer les premiers soins lors de dispositifs prévisionnels de secours, dont le siège se situe à STEINBOURG, décide de leur mettre à disposition l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers de Wimmenau récupéré récemment du SDIS. La mise à disposition se fera à titre gratuit pour une durée renouvelable de un an. Tous les frais liés à l'usage ainsi que l'assurance seront à la charge de cette association. Le Maire ou l'un de ses Adjointes sont autorisés à signer la convention de mise à disposition.

11°) **DIVERS**

- Le Maire demande aux Conseillers de se noter la date du 11 juin (matin) pour une journée de travail. Pose crépis abri-randonneurs et nettoyage maison suisse, ainsi que la date du 25 septembre pour l'inauguration de l'abri-randonneurs.
- Un rapport sur les travaux effectués à l'abribus de la gare suite à l'intervention de l'artiste Franck Bragigand, a été fait.
- Les conseillers ont été informés que le défibrillateur acquis récemment est opérationnel et sera installé sur la façade avant de la Mairie.
- Suite à la réunion du comité de gestion de la salle polyvalente, le Maire informe les Conseillers de l'organisation du messti 2016. (samedi soir par l'USW, dimanche par l'association pour la protection du patrimoine, dimanche soir par l'Amicale du Conseil Municipal, merci de réserver cette date et lundi par le comité de gestion –soirée harengs).
- Les conseillers prennent connaissance du courrier réceptionné de la DDT (Direction Départementale des Territoires) attirant notre attention sur les dégâts préoccupants occasionnés par les sangliers.

Wimmenau, le 25 mai 2016

Le Maire

Marc RUCH